

IDENTIFICATION Dossier # :1257428011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 263 138 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 approuvé par le conseil municipal, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement de véhicules, d'équipements mécaniques et spécialisés. Au cours des dernières années, plusieurs projets d'acquisition ont été réalisés plus tôt que prévu, ce qui justifie une nouvelle demande de règlement d'emprunt pour l'année 2025. Le règlement précédent (RCG 22-006 / 22-042) couvrirait initialement la période de 2023 à 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM22 0992 - 23 août 2022 - Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
- CM22 1110 - 20 septembre 2022 - Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
- CM20 1810 - 12 novembre 2020 - Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
- CM20 1219 - 10 décembre 2020 - Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
- CM18 1296 - 8 novembre 2018 -Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
- CM18 1403 - 28 novembre 2018- Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 263 138 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules, le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.

Les programmes à financer sont :

- Programme de remplacement de véhicules - Ville pour 253 138 000 \$ (68102) et programme de remplacement d'équipements mécaniques et

spécialisés pour 10 000 000 \$ (68103).

Projet	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	32 138 000 \$	38 250 000 \$	51 000 000 \$	59 500 000 \$	72 250 000 \$	253 138 000 \$
68103 - Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	10 000 000 \$

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant le remplacement des véhicules et équipements rendus désuets ou non fonctionnels.

La Ville possède un parc d'environ 9 162 véhicules et équipements d'une valeur globale de 1 155 006 808\$. Ce parc comprend une grande variété d'équipements, notamment des véhicules hybrides, des fourgonnettes, des vélos électriques, des potences autoportantes, des cylindres hydrauliques et des soudeuses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM18 0120.

Le règlement sert à financer des dépenses en immobilisation.

Le présent règlement d'emprunt sert à financer une dépense qui ne fera pas l'objet d'une subvention.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité du Plan stratégique Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de règlement d'emprunt.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les investissements pour le remplacement des véhicules permettent d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Leslie Guesley LOISEAU
Agente de recherche

Tél : N/A
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-05-22

Jean-Philippe CRITES
chef(fe) de division - ateliers mecaniques

Tél : N/A
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service

Tél : N/A
Approuvé le : 2025-05-27